



association  
Autisme Espoir Vers l'École



[www.autisme-espoir.org](http://www.autisme-espoir.org)

## Lettre ouverte à Marisol Touraine

### L'association Autisme espoir Vers l'école

qui préconise la méthode des 3i développementale et éducative et qui a le soutien de près de 400 parents l'ayant pratiquée pour leur enfant TSA depuis 10 ans, dont beaucoup ont réintégré l'école (62% après 3 ans) ce qui est en accord parfait avec les orientations gouvernementales.



**-exprime sa profonde insatisfaction sur les choix dogmatiques des décisions gouvernementales concrétisant le 3<sup>ème</sup> plan Autisme imposant l'exclusivité des thérapies cognitivo-comportementales financées par l'argent public, sous couvert des bonnes pratiques recommandées dont ne sont retenues que quelques lignes isolées de leur contexte, bafouant ainsi la liberté de choix des parents à laquelle tous les citoyens français sont attachés et le fonctionnement de la démocratie.**

**Cette véritable « pensée unique » s'impose depuis 2012**, sous l'impulsion intéressée de leaders d'opinion plus habiles en communication et en pression lobbyiste que compétents scientifiquement, et a abouti à une censure médiatique nationale de fait, dont l'association Autisme Espoir vers l'École (AEVE) a pu vérifier à ses dépens l'efficacité lors de la diffusion de son dossier de presse 2016 à l'occasion de la journée mondiale de l'autisme.

**Ces leaders se sont mis à la tête du « collectif Autisme »** constitué à la demande de l'état en 2012 désireux d'avoir un seul interlocuteur pour le plan Autisme, et en ont éliminé toutes les associations de parents préconisant d'autres voies éducatives, dont AEVE pourtant pressentie, en tant que membre du Comité National Autisme.

#### - dénonce ainsi

- ✚ **la non application de la recommandation de la HAS de mars 2012** (page 51 du rapport) recommandant aux établissements hospitalo-universitaires de « réaliser des recherches cliniques sur des méthodes émergentes (ex. méthode des 3i) ».
- ✚ **Le blocage** des méthodes nouvelles et prometteuses, ayant montré leur efficacité, et en cours de validation scientifique.

- ✚ **le refus de versement** de l'allocation handicap AEEH pour les prises en charge autres que cognitivo- comportementales, issu d'une interprétation erronée des recommandations de Bonnes Pratiques de la HAS de 2012 par les MDPH.
- ✚ **la non prise en compte de la conclusion du rapport remis à la CNSA** en février 2015 exprimant la faible efficacité des 29 structures expérimentales comportementales créées depuis 6 ans, « **nombre de sorties (en milieu scolaire) relativement faible (3%) alors que la promesse était de 50%** », malgré des moyens financiers pour certains 4 fois supérieurs aux établissements habituels et 10 fois supérieurs à celles d'AEVE.
- ✚ **le risque de renforcement des 40 ans de retard français** sur les pays anglo-saxons modèles comme le Canada et l'Angleterre qui, les ayant expérimentées depuis 1975 ,changent de cap et s'ouvrent aux autres méthodes dont les développementales, se questionnant sur le nombre de personnes adultes dépendantes aussi élevées qu'en France malgré le choix de ces méthodes comportementales.
- ✚ **Le choix de mettre encore tous les enfants TSA en structure collective, désormais scolaire, obligatoire (U.E.M et inclusion scolaire ) qui conduit à des situations objectives de maltraitance** d'enfants dont les particularités développementales ou sensorielles ne sont pas prises en compte alors qu'il est démontré par le très grand nombre de témoignages ou d'études (étude U.S. récente sur le déficit de GABA) qu'ils sont soumis à une surcharge sensorielle insupportable dans tout lieu collectif tant dans la salle de classe de maternelle que dans la cour de récréation .

- **réclame aux pouvoirs publics**

- ✚ **la liberté de choix pour les familles de la méthode éducative** qu'ils estiment adaptée à leur enfant, avec égalité de traitement MDPH, parmi les méthodes tant comportementales que développementales aux résultats probants. Cela suppose La reconnaissance du caractère remboursable des frais occasionnés pour chacune, ce qui a déjà été tranché, dans le cas de la méthode des 3i, par le tribunal du contentieux de l'incapacité de Rennes le 12 septembre 2014.
- ✚ **La possibilité pour les familles de créer un cadre non collectif** adapté aux particularités sensorielles de leurs enfants soit dans une école à proximité du domicile soit à leur domicile, ce qui n'empêcherait pas le choix des U.M.E pas assez nombreuses et trop lointaines du domicile (100 fin 2016 regroupant chacune une dizaine d'enfants soit 1000 places pour 8000 enfants TSA naissant chaque année)
- ✚ **Le diagnostic précoce** des TSA avant 2 ans1/2, qui permettra au plus grand nombre d'intégrer l'école normale à 5 ou 6 ans avec ou sans aide.
- ✚ **Le soutien public aux méthodes présentant le meilleur rapport coût/efficacité** , comme les 3i , méthode 10 fois moins onéreuse que les méthodes cognitivo-comportementales, et évitant davantage la mise en institution à l'âge adulte.
- ✚ **L'évaluation objective** de l'efficacité des méthodes émergentes telles que la méthode des 3i, **par des études financées** par les pouvoirs publics.(la première étude

scientifique de l'évaluation de l'efficacité autorisée par l'ANESM en mai 2014 est réalisée entièrement sur fonds privés.)

✚ **La diversité des formations à l'autisme qui éviterait de créer un « marché de la formation »** monopole du lobbying cognitivo-comportementale fonctionnant avec l'argent public.

**Fait à Boulogne Billancourt**

**Le jeudi 7 avril 2016**

**Catherine de la Presle**

**Fondatrice et Dirctrice AEVE**